

Règlement Programme Privilégié CLUB PRO STANLEY BLACK & DECKER

ARTICLE 1 : OBJET

STANLEY BLACK & DECKER SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 234 759 168 € Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 954 507 521 RCS LYON, située à 5 allée des Hêtres – 69 760 Limonest cedex France (ci-après « STANLEY BLACK & DECKER »), organise à partir du 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée, un programme de fidélisation à destination de ses distributeurs.

Cette opération a pour objet de récompenser les distributeurs professionnels STANLEY BLACK & DECKER, situés en France métropolitaine et en Corse, dans le cadre de l'opération « Programme Privilégié CLUB PRO STANLEY BLACK & DECKER » liée au montant des commandes des produits concernés (liste détaillée dans l'article 4 : Octroi de points).

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

- « Montant net commande HT » : Montant net HT de commande des produits STANLEY BLACK & DECKER enregistré par le service client STANLEY BLACK & DECKER concernant les distributeurs participants. On entend par montant hors taxe net commandé, les commandes toutes réductions de prix acquises (remises et ristournes).
- « PARTICIPANT » : désigne une personne morale, distributeur STANLEY BLACK & DECKER, inscrite par son représentant légal, pour bénéficier, du programme « Programme Privilégié CLUB PRO STANLEY BLACK & DECKER » et ayant été acceptée par STANLEY BLACK & DECKER.
- « DOTATIONS » : désignent les « cadeaux » figurant sur le catalogue du partenaire de STANLEY BLACK & DECKER, la société TENDANCE, accessibles via l'adresse www.clubpro-sbd.com

Ces références peuvent être acquises en échange de points obtenus dans le programme « Programme Privilégié CLUB PRO STANLEY BLACK & DECKER ».

- « POINTS CADEAUX STANLEY BLACK & DECKER » : points collectés à l'occasion d'achats de produits STANLEY BLACK & DECKER et effectués pendant la durée de validité du programme de fidélisation, à partir du 1er Janvier 2017, et pouvant permettre, sous réserve de la validité des points, au participant de bénéficier de Dotations (produits et/ou services) dans le catalogue cadeaux. Le point n'a aucune valeur monétaire et ne saurait être échangé, cédé, utilisé hors du programme ou remboursé.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

L'adhésion au programme est gratuite à l'exception des frais de connexion internet et de correspondance qui restent à la charge du PARTICIPANT, sachant que toute commande de produits STANLEY BLACK & DECKER, réalisée dans le cadre du programme, s'effectue selon les modalités contractuelles habituelles applicables entre STANLEY BLACK & DECKER et les PARTICIPANTS.

L'adhésion est ouverte aux seuls distributeurs professionnels STANLEY BLACK & DECKER, personnes morales représentées par leur représentant légal, situés en France métropolitaine (Corse comprise), sachant qu'une seule adhésion par compte client distributeur n'est possible, quels que soient notamment le nombre de ses salariés, le nombre d'établissements ou le chiffre d'affaires réalisé.

ARTICLE 4 : OCTROI DE POINTS

Pour se constituer un capital points, il suffit au PARTICIPANT de développer ses achats sur la sélection de produits STANLEY BLACK & DECKER concernée et selon les mécanismes présentés dans la rubrique « Vos promotions ».

Les points acquis par le PARTICIPANT pour des achats de produits qui seraient ensuite retournés à STANLEY BLACK & DECKER pour quelque motif que ce soit et en l'absence de commande de remplacement pourront être annulés et décomptés du solde du PARTICIPANT.

INFORMATIONS SUR LES POINTS

La mise à jour des points est accessible sur le site www.clubpro-sbd.com (rubrique « Votre Compte ») et s'effectue en fin d'opération.

En cas de difficultés dans l'interprétation des résultats, le PARTICIPANT doit s'adresser à la web hotline : contact@clubpro-sbd.com afin que STANLEY BLACK & DECKER vérifie les informations et s'assure de la validité des points.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES POINTS

Les points acquis à partir du 1er janvier de l'année en cours sont à utiliser jusqu'au 30 Juin de l'année suivante.

Passé ce délai, les points non utilisés seront perdus sachant que tout point acquis n'est, en aucun cas, remboursable ou échangeable.

Le PARTICIPANT reconnaît par ailleurs que le point n'a aucune valeur en tant que tel et notamment, aucune valeur monétaire.

Les points acquis ne sont pas cessibles à un autre PARTICIPANT ou à tout tiers.

Le PARTICIPANT souhaitant ne plus participer au programme de fidélisation devra utiliser ses points avant son départ effectif sous peine de les perdre.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Pendant toute la durée du programme et sous réserve de la validité des points, le PARTICIPANT peut utiliser ses points pour bénéficier de dotations.

Pour bénéficier d'une dotation, le PARTICIPANT doit disposer du nombre de points valides requis. Pour ce faire, le PARTICIPANT doit se rendre dans la rubrique « Votre boutique cadeaux », accessible via le site Internet dédié à l'opération (www.clubpro-sbd.com).

Les dotations sont livrées, franco de port, sous un délai indicatif de 2 à 4 semaines environ à l'adresse mentionnée lors de la saisie de la commande. A réception des colis, ouvrez-les devant le transporteur : si des dotations sont manquantes ou endommagées, vous devrez le mentionner sur le bordereau du transporteur et retourner une copie de ce bordereau sous 48 heures ouvrées à la société TENDANCE - 8 rue Raphaël - 92600 Asnières. *Voir le détail des conditions générales de livraison des cadeaux en fin de règlement.

En cas de rupture de stock d'un article présenté dans le catalogue, nous re-créditons les points correspondants sur votre compte.

Les lots ne sont pas cessibles. Il ne peut être demandé de contre-valeur en espèces, ni d'échange contre tout autre avantage. Aucun remboursement n'aura lieu.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS SUR LES DOTATIONS

Les points et dotations obtenus ne sont ni cessibles, ni convertibles en espèces, ni payables par chèque ou virement bancaire. Chaque bénéficiaire est soumis aux règles et lois fiscales en vigueur. Il lui appartient par conséquent de procéder aux déclarations qui s'imposent, et de déclarer, le cas échéant, les dotations reçues dans le respect des textes en vigueur.

Le PARTICIPANT reconnaît que s'il offre ces dotations ou permet, à ses salariés ou à toutes autres personnes, d'en bénéficier, il lui appartient de l'informer des conséquences en résultant.

ARTICLE 8 : SECURITE ET CONFIDENTIALITE

Le PARTICIPANT est informé qu'il doit prendre toutes les précautions nécessaires aux fins de garantir la sécurité et la confidentialité de ses accès au site Internet dédié et ce, d'autant que figurent, sur ce site des informations commerciales confidentielles.

En cas de perte ou vol de l'identifiant et/ou du mot de passe, le PARTICIPANT doit s'adresser à la web hotline : contact@clubpro-sbd.com

ARTICLE 9 : MODALITES DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE STIMULATION ET/OU DES ADHESIONS

STANLEY BLACK & DECKER se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le programme de fidélisation, en tout ou partie, si elle le juge nécessaire et ne pourra, en aucun cas être tenue pour responsable.

STANLEY BLACK & DECKER se réserve le droit de refuser l'adhésion de tous les PARTICIPANTS ne remplissant pas les conditions requises susvisées ou ne respectant par les termes des présentes.

Le PARTICIPANT garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable des conséquences de toutes indications erronées, incomplètes ou obsolètes et s'engage, en cas de changement d'adresse, de nom de société et/ou de toutes informations demandées au PARTICIPANT lors de son inscription, à communiquer, dans les meilleurs délais, à la web hotline :

contact@clubpro-sbd.com

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

Tout PARTICIPANT est informé que les informations collectées ou traitées dans le cadre du programme de fidélisation sont obligatoires pour y participer.

Elles sont destinées à STANLEY BLACK & DECKER, responsable du traitement ayant pour finalités la gestion, le suivi du programme de fidélisation, qui s'engage à ne pas les communiquer, les céder à des tiers.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 7 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données les concernant qu'ils pourront exercer en écrivant à : contact@clubpro-sbd.com

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au programme de fidélisation implique de la part des PARTICIPANTS l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement du présent programme de fidélisation est soumis aux règles de forme et de fond du droit français.

Toute contestation relative au présent règlement ou à son interprétation relève de la compétence de la Direction Générale STANLEY BLACK & DECKER qui tranchera souverainement en cas de litige.

En cas de contestation, après intervention de STANLEY BLACK & DECKER, de quelque nature que ce soit, attribution expresse de juridiction est donnée au tribunal de commerce de Lyon – 44 rue de Bonnel – 69433 LYON CEDEX_03 nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

***DETAIL DES CONDITIONS GENERALES DE LIVRAISON DES CADEAUX :**

Dès réception de votre commande, nous procédons à son enregistrement. A partir de ce moment, elle ne peut plus être annulée.

Disponibilité :

Les différents articles figurant dans la boutique sont réactualisés quotidiennement. Nous ne pouvons garantir la présence prolongée d'un même article à la même valeur Points. Seules les commandes passées avec des articles présents dans la boutique au moment de la validation de ladite commande seront honorées, sous réserve des stocks disponibles lors de la réception de la commande. Compte tenu des renouvellements de produits de la part de nos fournisseurs, il est possible que l'article que vous avez commandé ne soit plus disponible au moment de la réception de votre commande. Dans ce cas, votre commande est annulée, vos points sont re-crédités sur votre compte et vous pouvez choisir un nouveau produit dans votre boutique. A ce titre, les photos présentées dans la boutique n'ont pas de valeur contractuelle ; veuillez lire attentivement les descriptifs détaillés des produits. Les Offres de remboursement des constructeurs qui peuvent être affichés sur les photos des produits ne sont pas valables dans les boutiques cadeaux.

Garantie :

Les cadeaux proposés dans ce catalogue bénéficient de la garantie habituelle des constructeurs. Cette garantie est uniquement valable en France métropolitaine, Corse comprise. La garantie électroménager ne s'applique qu'aux pièces. Le déplacement et la main d'œuvre sont à la charge du bénéficiaire. Pour faciliter la prise en charge de vos produits pendant la période de garantie, nous vous conseillons de conserver les emballages d'origine.

Livraison et délai :

Votre colis sera expédié dans un délai de 2 à 4 semaines sauf s'il nécessite une fabrication sur mesure où les délais sont de 12 semaines en moyenne. Les livraisons de véhicules et vélos se font chez le concessionnaire le plus proche de chez vous ; celui-ci vous informe de la mise à disposition par un courrier. Pour les cadeaux volumineux (TV Grand Format, réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle, fours, caves à vin, billards), les livraisons se font par transporteur sur rendez-vous, par 1/2 journée, du lundi au vendredi.

Compte tenu de la variété des cadeaux proposés, une commande portant sur différents articles peut faire l'objet de plusieurs livraisons par des modes de transport différents. Les cadeaux sont livrés en France Continentale à l'adresse mentionnée sur le bon de commande, sauf exception la valeur en points de l'article est franco de port. Afin d'éviter tout retard ou problème de livraison entraînant un coût supplémentaire de re-livraison à votre charge, nous vous remercions de préciser la totalité des informations et de vérifier l'exactitude des adresses de vos destinataires. Attention : une boîte postale n'est pas une adresse de livraison.

EN PRESENCE DU TRANSPORTEUR VERIFIEZ le nombre de colis : lisez attentivement le bordereau de transport pour y vérifier le nombre de colis. S'il manque des colis, acceptez la livraison en indiquant sur le bordereau de transport le nombre de colis et les articles manquants.

VERIFIEZ l'état extérieur et intérieur des colis : si les colis sont détériorés, présentent des traces de choc, vous devez les refuser et indiquer sur le bordereau de transport la mention "colis refusé, colis détérioré".

N'hésitez surtout pas à vérifier également l'état des produits à l'intérieur des colis, bien que ces derniers ne présentent pas de traces de choc ou ne soient pas détériorés, il arrive quelquefois lors de manipulation brusque, que les produits subissent certaines détériorations.

Très important : afin que nous puissions faire un suivi de l'incident et d'en écourter au maximum les délais de re-livraison. Il est impératif de :

- Noter par écrit et très lisiblement, en présence du livreur, et sur le bordereau de livraison toutes vos réserves ou doléances de façon la plus précise possible (par exemple : coin gauche cassé, deux verres ébréchés...)

- Informer le transporteur par LRAR sous 48h

- Faxer copie de votre courrier et du bordereau de transport au 01 56 04 12 84 et nous contacter via la web hotline.

Attention, les réclamations, au-delà d'un délai de 1 mois après la date prévue de réception de votre commande, ne pourront être prises en compte par nos services. Les retours SAV sont à la charge du bénéficiaire.

IMPORTANT :

Les anomalies constatées au déballage (erreur produit, panne, manque d'une ou plusieurs pièces) doivent être déclarées dans 72h ouvrés suivant la livraison par LRAR. Toute réclamation déclarée après 72h devra suivre la procédure SAV.

Les seuls retours acceptés (dans un délai de 72h ouvrées) sont panne au déballage et non-conforme (produit ne correspond pas à la fiche technique ou erroné). Pour tout autre cas le retour ne sera pas accepté.

Le délai d'obtention des bons émargés (preuve de distribution du colis avec signature) est de 30 jours à partir de la date d'expédition. Afin d'ouvrir une enquête, merci de nous transmettre une copie de votre carte d'identité ainsi qu'un certificat sur l'honneur. Passé ce délai, la poste ne sera plus en mesure de prouver la bonne distribution du colis et par conséquent aucune réclamation ne pourra être traitée. Dans ce cas, le fournisseur ne pourra pas être tenu responsable en cas de litige.

Conditions SAV :

En cas de panne sur un produit, notre service client se tient à disposition pour vous donner les modalités de prise en charge de votre produit. Ces conditions peuvent varier en fonction des accords conclus selon les fabricants. Ainsi, vous pourrez être amenés à :

- Soit nous retourner directement votre produit en panne afin que nous l'adressions au fabricant ou à une station technique agréée par celui-ci ;

- Soit à adresser votre produit directement au fabricant afin que celui-ci prenne en charge la réparation de votre produit.

Vous pouvez joindre notre service client en envoyant votre demande à partir de l'onglet « Contact »

Ces conditions sont valables en France métropolitaine (Corse comprise).